

SAMSUNG

Du 1er juin au 30 septembre 2013

Devenez
Chasseur de prime !

Jusqu'à

50€

remboursés*
pour tout achat
d'un smartphone
Galaxy SIII,
Galaxy Mega,
ou Galaxy Note II.

Galaxy Mega



Galaxy SIII



Galaxy Note II

*Voir modalités de l'offre page suivante ou sur
www.samsung.com/fr/promotions

SAMSUNG

COMMENT PARTICIPER A L'OPERATION SAMSUNG DEVENEZ CHASSEUR DE PRIME ?

CONDITIONS DE L'OFFRE

- Du 1er Juin au 30 septembre 2013 inclus, Samsung vous rembourse jusqu'à 50€ pour l'achat d'un smartphone Samsung Galaxy SIII, Galaxy Note II ou Galaxy Mega (toute version, tous coloris).
- Offre réservée à toute personne physique majeure, résidant en France ou à Monaco.
- Une seule participation par personne (même nom, même prénom, même adresse) ou par RIB.
- Offre valable en France (Corse et DOM compris) et Monaco dans les points de vente affichant l'opération et non cumulable avec toute autre offre en cours.
- En aucun cas le montant de votre remboursement ne pourra excéder le prix de vente total du smartphone acheté (prix indiqué et acquitté sur votre preuve d'achat).

1. ACHETEZ VOTRE SMARTPHONE SAMSUNG

Achetez, entre le **1er Juin et le 30 septembre 2013 inclus**, un smartphone Samsung Galaxy SIII, Galaxy Note II ou Galaxy Mega (toute version, tous coloris).

2. INSCRIVEZ-VOUS SUR LE SITE WWW.SAMSUNG.COM/FR/PROMOTIONS

- Connectez-vous sur le site* www.samsung.com/fr/promotions avant le 14 octobre 2013 et sélectionnez l'offre « Samsung Devenez chasseur de prime ».
- Remplissez le bulletin de participation en ligne.
- Imprimez ce document pour le joindre à votre dossier de participation.

**Si vous ne disposez pas d'accès Internet, appelez le 09 70 80 5555 (appel non surtaxé - du lundi au vendredi, de 9h à 19h). Un opérateur enregistrera votre demande de remboursement par téléphone et vous attribuera un code de participation.*

3. CONSTITUEZ VOTRE DOSSIER

Constituez votre dossier avec les éléments ci-dessous :

- Votre **bulletin de participation*** imprimé.

**Si vous ne disposez pas d'accès Internet, reportez votre code de participation sur papier libre.*

- Les **codes barres originaux à 13 chiffres** de votre Samsung Galaxy SIII, Galaxy Note II ou Galaxy Mega (à découper sur l'emballage - photocopie non acceptée).
- La **photocopie d'une preuve d'achat d'achat** (facture, ticket de caisse, confirmation de commande dans le cas d'un achat en ligne) où apparaissent et sont entourés la date, le prix et la référence du smartphone acheté
- Un **RIB** (important : aucun remboursement ne sera effectué sans RIB).

4. ENVOYEZ VOTRE DOSSIER (Les frais d'envoi du dossier ne seront pas remboursés.)

Envoyez votre dossier avant le **14 octobre 2013 inclus** (cachet de La Poste faisant foi) sous enveloppe suffisamment affranchie, à l'adresse suivante :

**SAMSUNG DEVENEZ CHASSEUR DE PRIME
FACILITY N°130519
13844 VITROLLES CEDEX**

5. CONFIRMATION DE DOSSIER

Si votre dossier respecte les conditions de l'offre, vous recevrez votre remboursement par virement bancaire dans un délai de 10 semaines (à compter de la date limite d'envoi des dossiers). Tout dossier illisible, incomplet, frauduleux, ne respectant pas les conditions de l'offre ou envoyé après le **14 octobre 2013 minuit** (cachet de La Poste faisant foi) sera considéré comme non conforme et sera définitivement rejeté. Aucun dossier (incluant les pièces justificatives) ne sera restitué.

Pour tout renseignement (demande d'information, suivi de dossier), n'hésitez pas à nous contacter :

Par téléphone: **09 70 80 5555** (appel non surtaxé, du lundi au vendredi de 9h à 19h)

Sur internet: www.samsung.com/fr/mondossier

Conformément à la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations vous concernant que vous pouvez exercer en écrivant à : Samsung Electronics France - Traitement des données personnelles - 270 avenue du Président Wilson - 93458 La Plaine Saint-Denis. Samsung Electronics France SAS, au capital social de 27 000 000€, RCS Bobigny 334 367 497, siège social : 270 avenue du Président Wilson - 93458 La Plaine Saint-Denis.

DAS Galaxy SIII= 0,342 W/Kg. DAS Galaxy Note II = 0,369 W/kg. DAS Galaxy Mega = 0,142 W/kg Le DAS (débit d'absorption spécifique des téléphones mobiles) quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2 W/kg.